

Objet du financement

Le financement accordé dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (PSF) s'inscrit dans une stratégie de développement définie par chaque Comité Départemental de Roller et Skateboard (CDRS), Organe Déconcentré (OD) de la FFRS, et **matérialisée par un projet structurant**. Ce projet doit répondre aux orientations fédérales et contribuer au développement et à la structuration du roller, du skateboard et de la trottinette sur le territoire. Le CDRS se positionne en tête de réseau et à ce titre doit faire le lien entre les instances départementales et les clubs.

Axes prioritaires d'intervention

Pour être éligibles, les projets soumis par les CDRS doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des trois axes stratégiques suivants :

1. Développement de la pratique

- a) Développer la pratique sportive à l'école
- b) Développer une offre parasport
- c) Développer la pratique féminine
- d) OD- Structurer et dynamiser le territoire
- e) Organiser un événement sportif attractif

2. Promotion du sport santé

- a) Développer une offre sport santé
- b) Développer une offre santé bien-être

3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- a) Garantir un sport sécurisé
- b) Développer une démarche RSE/RSO

Chaque CDRS peut déposer 5 fiches action

*** ATTENTION, LE PROJET GLOBAL D'UN CDRS NE PEUT PAS ETRE CONSIDERE COMME UNE ACTION.
LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CDRS NE RENTRE PAS DANS CE DISPOSITIF.
TOUTE DEMANDE NE PRESENTANT PAS UNE ACTION PRECISE, CIBLEE ET EVALUABLE SERA REFUSEE.**

FICHE PROJETS CDRS

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer la pratique sportive en milieu scolaire et périscolaire		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Créer un réseau départemental avec les partenaires de l'éducation nationale. Coordonner et accompagner les clubs dans la mise en place de projets en milieu scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> Signature d'une convention départementale Nb de clubs mettant en place un dispositif dans le département Nb d'écoles 	Action départementale pour inciter la pratique en milieu scolaire. Mise à disposition d'un éducateur pour animer un cycle co-construit avec un club. Mise à disposition de matériel. Mise en place d'une formation partenariale avec l'USEP du département.
Accompagner des enseignants du second degré pour le développement des associations sportives de collèges/lycées (AS) « roller, skateboard ou trottinette »	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'AS créées Nb d'établissements Nb de pratiquants 	Accompagnement des enseignants du second degré (mise à disposition d'un éducateur et/ou de matériel). Coordination départementale, formation des enseignants.
Relayer les politiques publiques aux clubs du département afin de les inciter à entrer dans les dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> 30 minutes d'activité physique quotidienne (30'APQ) 2 heures de sport en plus au collège (2HSC). 	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions 30'APQ sur le département Nb de clubs dans les dispositifs Nombre de clubs proposant une offre 2HSC 	Communication auprès des clubs. Incitation à participer aux actions 30'APQ et 2HSC. Aide à la formation des éducateurs. Mise à disposition de matériel.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre parasport (personnes en situation de handicap)		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Action inclusive visant les publics en situation de handicap.	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions Nb de pratiquants Public ciblé Nb de licenciés en situation de handicap Nb de club dans l'handiguide	Mise en réseau des clubs avec les structures départementales spécialisées. Accompagner les clubs du département pour le développer des actions parasport. Accompagner les clubs du département pour la mise en place de cours inclusifs – aide matériel, formation ... L'inscription dans l'handiguide est obligatoire pour demander une subvention. Nous incitons également les structures à inscrire leurs actions sur le site du CPSF : trouve ton parasport .
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développement de la pratique féminine		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Action visant à développer la pratique féminine.	<ul style="list-style-type: none"> Nb de féminines concernées Nb d'action Nb de nouvelles licenciées 	Actions innovantes de promotion de la pratique féminine pour animer le département. Actions de sensibilisation et de promotion à destination des clubs du département, pour favoriser l'engagement des femmes dans les rôles d'encadrement et d'arbitrage. Aide à la formation des féminines. Organisation d'événements sur le département, mettant en avant les sportives pour inspirer les nouvelles pratiquantes.

FICHE PROJETS CDRS

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : OD- Structurer et dynamiser le territoire		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Mise en place d'une offre de pratique pour amener vers la compétition.	<ul style="list-style-type: none"> Nb de rencontres organisées Nb de clubs Nb de licenciés Nb de disciplines concernées 	Organiser des rencontres départementales pour animer le territoire dans toutes les disciplines – championnats départementaux. Développer des formats de rencontres permettant de fidéliser les pratiquants et d'amener les jeunes vers la compétition – premiers niveaux de compétition – rencontres de disciplines – roller mix, Kid's...
Mise en place d'une offre de pratique non compétitive.	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'évènements organisés dans le département Nb de pratiquants 	Organiser ou accompagner des évènements et autres actions de proximité favorisant la promotion du roller, du skateboard ou de la trottinette, y compris comme mode de déplacement.
Coordonner et mettre en réseau les clubs du territoire. Accompagner la création de clubs sur le territoire et accompagner les nouveaux clubs.	<ul style="list-style-type: none"> Type d'actions réalisées, Nb d'actions en réseau Nb de clubs créés, Nb de nouveaux licenciés, Nb de clubs pérennisés 	Accompagnement des nouveaux clubs. Prêt de matériel. Mise à disposition d'un éducateur pour lancer un club.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Organiser un événement sportif attractif		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Organiser ou accompagner des évènements et autres actions de proximité favorisant la promotion du roller, du skateboard ou de la trottinette, au niveau départemental.	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'évènements organisés Nb de participants Public ciblé 	Organisation d'un événement grand public afin d'inciter les gens à la pratique en regroupant les clubs du département. Ex : mise en place d'un événement invitant le public à pratiquer : prêt de matériel, encadrement.

FICHE PROJETS CDRS

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : PROMOTION DU SPORT SANTE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre sport santé (personnes atteintes de maladies chroniques)		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
<p>Action en rapport avec la politique fédérale de sport santé – prévention secondaire ou tertiaire (personnes atteintes de maladies chroniques).</p> <p>Voir MEDICOSPORTSANTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions, Nb de pratiquants, Public ciblé Pathologie ciblée Nb d'établissements dans le réseau 	<p>Mise en réseau des clubs du département avec les structures médicales.</p> <p>Actions en lien avec la fiche MEDICOSPORTSANTE de la FFRS.</p> <p>La prévention secondaire vise à agir au tout début de la maladie afin d'en limiter l'évolution ou d'en faire disparaître les facteurs de risque. La prévention tertiaire consiste, lorsque la maladie est installée, à réduire l'aggravation, les complications, invalidités ou rechutes. Pour chacune des pathologies ciblées, la pratique de la discipline sportive concernée permet de répondre à plusieurs objectifs thérapeutiques décrits ci-dessous.</p> <p>Métabolique</p> <ul style="list-style-type: none"> Diabète de type 2 - Obésité de l'enfant - Surpoids de l'enfant <p>Pneumologie</p> <ul style="list-style-type: none"> Asthme <p>Psychiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> Troubles anxieux <p>Mise en place de partenariat avec les établissements spécialisés.</p> <p>Formation des encadrants afin d'améliorer l'accueil.</p>
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre santé bien-être (tout public)		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
<p>Action santé bien-être.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions Nb de pratiquants Public ciblé 	<p>Mise en place d'animations départementales pour faire découvrir la pratique sur le volet bien-être et particulièrement du FIT N'ROLLER.</p>

FICHE PROJETS CDRS

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Garantir un sport sécurisé		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	
Animer pour les clubs du territoire, des temps de prévention et de sensibilisation pour lutter contre toutes formes de violences.	<ul style="list-style-type: none"> Nb d'actions de prévention réalisées Nb de club concernés Nb de licenciés 	<p>Mettre en place, pour les clubs du département, un temps de sensibilisation aux violences sexuelles avec notre partenaire COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE ou autre partenaire.</p> <p>Mettre en place, pour les clubs du département, un temps de sensibilisation à d'autres formes de violences (bizutage, violences numériques, discriminations, etc.).</p> <p>Accompagner les clubs du département dans la mise en place d'actions de prévention contre les violences et discriminations dans le sport.</p> <p>Mettre en place une campagne de communication au sein des clubs du département pour sensibiliser aux violences à l'aide du kit fédéral "prévention violences".</p>
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développement d'une démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations)		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	
Action de développement d'une pratique de mobilité active.	<ul style="list-style-type: none"> Nb de pratiquants Nb d'actions 	Développement d'une offre de mobilité active au niveau départemental. Sensibilisation à la sécurité routière pour les pratiquants de roller, skateboard et trottinette en milieu urbain.
Organisation d'événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel.	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de déchets évités ou recyclés lors des événements (kg de déchets triés). Nb de gourdes distribuées / remplaçant les bouteilles plastiques. Nb de matériel collectés et réutilisés dans une démarche circulaire. 	<p>Mise en place d'actions éco-responsables pour inciter les clubs du département à entrer dans cette logique.</p> <p>Formation des encadrants et bénévoles aux bonnes pratiques pour un environnement sportif bienveillant.</p> <p>Inclusion et accessibilité : Sessions de découverte pour les publics éloignés.</p> <p>Engagement écoresponsable : Organisation d'événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel.</p> <p>Engagement sociétal : Partenariats avec des associations départementales, encouragement du bénévolat et des actions solidaires impliquant les jeunes pratiquants.</p>